

# MAIRIE DE LAUZERTE

---

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 16 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le 16 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes GUICHARD, BOILLON, DELTEIL, DENIS, MILLS, PARDO,  
Ms AUNAC, BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE.

Absents : PIERASCO, CHAMBON

Procuration : JF PIERASCO à JC GIORDANA

Secrétaire : Cindy PARDO

Les comptes rendus des 16 juillet et 9 septembre sont adoptés à l'unanimité.

### 1) **Prise de bien sans maître.**

Monsieur le Maire explique les démarches nécessaires pour la possession des parcelles C315, C329 et G144, situées respectivement aux lieux-dits Bocs et Coudounié.

Il informe que la municipalité entretient la parcelle chemin du Coudounié depuis de nombreuses années, et précise que la seule condition à la possession est de ne pas revendre les parcelles acquises.

Il informe qu'elle est à l'entrée du village et que sa dégradation nuirait à l'environnement du village.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour la possession de ces parcelles. Voté à l'unanimité.

### 2) **Travaux des installations sportives du collège.**

Le Maire rappelle que la mairie s'occupe de l'entretien à 100% des installations sportives du collège et que le département finance 50 % des travaux d'investissement.

Problèmes évoqués : le document annexe n°2 présente des anomalies (travaux facturés non réalisés), par ailleurs certaines décisions prises par le directeur d'établissement du collège sans en référer ni à la mairie ni au sein des commissions.

L'ensemble des conseillers décident de ne pas donner suite sans explications sur place avec le responsable du dossier du conseil général.

La signature de la convention est reportée.

- Proposition de nouveaux travaux :

Création d'un local de rangement d'un montant de 45 000€, sans surface explicative ni plan pour se baser.

L'ensemble des conseillers ne fait pas suite au reste des conventions et demande également, à l'unanimité le report des conventions avec explication sur place.

Remarque de la secrétaire de Mairie Mme BERTELLO Annie, qui souhaite qu'un employé de mairie compétent pour les travaux soit présent lors de cette rencontre.

### 3) **Montant du loyer des bureaux de la communauté de commune.**

Le Maire propose un loyer d'un montant de 500€ mensuel pour les bureaux de la communauté de commune, situé 9 bis place des Cornières, à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2014.

Ce logement accueillera aussi 2 Syndicats (le syndicat mixte et syndicat Montaigu /Belvèze), sous loué par la communauté, pour un montant de 55€ mensuel plus les charges au prorata de la surface utile. Il sera spécifié sur le bail que la chaudière étant commune, les locataires en payeront une partie chacun au prorata de leur surface.

Vote à l'unanimité pour le montant du loyer.

#### **4) Composition de la commission communale impôts direct**

M. le Maire rappelle que cette liste doit être établie avec différents corps de métier, sexe ainsi que des civils.

Il rappelle que cette liste de 24 noms désignera les indices sur les nouvelles constructions de Lauzerte.

La liste établie est acceptée par l'unanimité des conseillers.

#### **5) Subvention Associations**

Lauzerte AKIDO	600
XV Lauzertin	5 700
Tennis Club Lauzertin	700
Volley Ball	600
Atelier Musical Européen	1 500
Organum	800
Asso de sauvegarde du patrimoine	3 200
Vivre ensemble en Quercy	500
La colline Enchantée	500
Hand Ball	1 500
FNAIR	50

Les subventions proposées ont toutes été accordés au montant proposé par la commission.

Un effort pour certaines associations compte tenu du nombre de leurs licenciés et de leurs projets annuels.

Toutes ces sommes ne seront pas reconduites avec le même montant les années suivantes.

Remarque est faite concernant le foot et le rugby par du montant des cartons rouges en augmentation.

Leurs coûts sont à la charge des clubs et sont donc compris dans les subventions.

Une demande sera faite aux dirigeants de prendre conscience du coût supplémentaire ou de l'économie que cela peut représenter.

#### **6) Modification du budget**

Le Maire propose un remaniement du budget pour que les travaux des nouveaux terrains de sport s'effectuent en supprimant le projet du parking. Grâce à une augmentation de droit de mutation, les dépenses s'équilibrent.

Ce nouveau budget est voté à l'unanimité.

#### **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire :**

- Signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une harpe
- Mise à disposition scène et sous-sol Espace Point de Vue pour les Nuits de Lauzerte
- Suppression régie cantine scolaire
- Signature marché aménagement terrain de rugby
- Avenant au bail Trésorerie Place des Cornières
- Location appartement école maternelle
- Signature bail ateliers périscolaires

**La régie des repas pour la cantine est à revoir sur certains points.**

## Questions diverses :

- Une proposition de jumelage avec un autre village des plus beaux villages de France a été faite. Après plus de renseignements ce jumelage n'est pas possible, le village étant trop éloigné.
- Monsieur le Maire propose la possibilité d'envoyer les convocations des conseils municipaux par mail.  
La condition est que celui-ci soit suivi d'une réponse brève mais obligatoire.  
Pour les absences merci de les signaler et d'imprimer le coupon de procuration et de le faire passer à la mairie comme aujourd'hui.
- La secrétaire de mairie demande :
  - un changement dans les horaires d'ouverture au public de la mairie, afin de faciliter le travail d'équipe et de travailler plus efficacement pour les agents de l'accueil. L'ouverture se fera à partir de 15h au lieu de 14 h à compter du 3 novembre.
  - une amélioration pour l'accueil des personnes souhaitant obtenir un passeport. Ce service très long sera programmé sur rendez-vous pour un meilleur fonctionnement.
- M. JOFFRE dresse un compte-rendu de l'accueil de la commission des Plus Beaux Villages de France. Une visite appréciée.
- Impossibilité de placer les WC à l'Estanquet à l'endroit indiqué, une réflexion doit être faite pour trouver un nouvel endroit approprié.  
Les Anciens de la Colline Enchantée souhaiteraient accéder à ces lieux placés en haut du village et agréable pour leurs différentes activités.
- M. AUNAC signale un important ravinement au niveau du bas du cimetière.
- Mme PARDO informe du dysfonctionnement à l'école maternelle lors des récréations dites de garderie : l'ensemble du matériel scolaire n'est pas mis à la disposition des élèves. Par ailleurs la vétusté des murs intérieurs de la cour et des menuiseries extérieures rend les lieux peu accueillants.
- M. PARDO signale le développement trop important de la végétation environnante autour de Lauzerte.
- 

Prochaine Réunion le Jeudi 13 Novembre 2014

Levée de la séance 00H15.